PROCES VERBAL DU BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2026 À 09H00

Approuvé par délibération du Bureau N°DB2026_29 du 5 novembre 2026
Publié le 09/11/2026

Date de convocation : 4 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix du mois de septembre à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon dûment convoqués le quatre septembre se sont réunis en mairie de Jausiers sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth.

PRESENTS :
Mmes JACQUES Elisabeth, DANERI Sabine, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, PIGEARD Isabelle, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra et ZUMTANGWALD Sarah.
MM BOUGUYON Yvan, GARNIER Sébastien, MARTINEZ Eric et TRON Jean-Michel.
EXCUSÉE :
Mme COLAS Camille

Mme Elisabeth JACQUES procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Mme Sarah ZUMTANGWALD est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1) Présentation de M. Arnaud DEROM, Directeur de Cabinet, et de ses missions
2) Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 25 juin 2026 *(délibération)*
3) Dépôt de dossier de demande de subvention au titre du FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2026 – 2028 *(délibération)*
4) Dépôt de dossier de demande de subvention - Renouvellement et mise en séparatif des réseaux humides du secteur bas du village de la Bréole *(délibération)*
5) Annulation d'un titre de recettes *(délibération)*
6) Compétence Tourisme
7) SCoT : gouvernance / contenu
8) Rappel : transfert automatique des pouvoirs de police
9) Conséquences financières de la non-homologation du protocole d'accord après médiation (station du Sauze)
10) Questions diverses

La Présidente cède la parole à sarah ZUMTANGWALD, maire de Jausiers.

Celle-ci souhaite la bienvenue à tous les élus. Elle précise que les sujets clefs pour sa commune sont le tourisme, les risques naturels. Elle attire également l'attention sur les projets autour des écoles, qui réclament des investissements.
Elle annonce la tenue du Bonette Expérience le week-end à venir. Cet événement majeur de Jausiers rassemble 100 bénévoles.

Jean-Michel TRON annonce l'excellente participation financière du CD04 dans la restauration des cabanes pastorales du territoire de la CCVUSP.

Le travail de Franck DUCLOS pour les communes est souligné.

Sabine DANERI remercie l'ensemble des élus et des agents du territoire qui ont fait preuve de solidarité et apporté leur aide précieuse lors de la crise sanitaire traversée cet été par la commune d'Uvernet-Fours lorsque l'eau était impropre à la consommation.

Question n°1 – Présentation de M. Arnaud DEROM, directeur de cabinet, et de ses missions.

La Présidente présente M. Arnaud DEROM, directeur de cabinet.

Arnaud DEROM précise avoir été sportif de haut niveau, être agent de police réserviste. Il a œuvré précédemment auprès du DGS de Nice Métropole. Son parcours l'a mené notamment à Montauban, dans l'Est, en région parisienne et à Marseille. Il aura à cœur de mettre en œuvre le projet de la Présidente.

Il déroule la complémentarité des actions entre le Directeur de cabinet et le Directeur général des services **(Annexe 1 : missions et rôle du directeur de cabinet / Liens Directeur de cabinet – DGS /)**

La Présidente précise que dès sa prise de fonctions en 2024, elle a développé les missions du DGS, y compris en termes politiques. Elle remercie Antoine RICCI-LUCCHI qui est un précieux conseiller à ses côtés. Elle souhaite compléter son équipe avec un directeur de cabinet dans le but de porter un projet politique qui ira plus loin. Elle souligne par ailleurs vouloir s'impliquer dans des instances nationales, pour porter la voix des territoires de montagne dans les dossiers traitant par exemple de l'hydroélectricité, de la GEMAPI. Elle insiste sur la cohésion des élus tant communautaires que départementaux dans la défense des territoires.

La Présidente souligne la candidature de Sébastien GARNIER aux prochaines élections sénatoriales, au titre de suppléant de Stéphanie COLOMBERO. Sébastien GARNIER explique la complémentarité de leur binôme, tant dans leurs domaines d'intervention et d'actions quotidiennes (elle sur le volet santé, lui sur le volet agriculture et les problématiques des communes), que géographiquement (à elle le bas du département, à lui le haut du département).

Question n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 25 juin 2026

Le rapporteur est la Présidente.
Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est présenté aux membres du Bureau.
Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-1 fixant les modalités de fonctionnement des assemblées, applicables au Bureau dès lors que celui-ci agit par délégation de l'assemblée délibérante ;
VU le projet de procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 joint en annexe à la présente délibération ;
Mme la présidente invite les membres du Bureau à approuver le procès-verbal de la séance précédente du Bureau qui s'est tenue le 25 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le procès-verbal du Bureau du 25 juin 2026.

Question n°3 – Dépôt de dossier de demande de subvention au titre du FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2026 – 2028

Le rapporteur est Sarah ZUMTANGWALD.

Elle précise que les postes Natura 2000 sont financés à 100%. Le sujet a par ailleurs déjà été abordé en Bureau et en Conseil communautaire. Elle rappelle que les missions des techniciens sont particulièrement appréciées et que les retours sur leurs actions sont très positifs.

La question n°3 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n°DC2026_07_124 du 7 juillet 2026 approuvant le renouvellement de la candidature de la CCVUSP en qualité de structure animatrice des quatre sites Natura 2000 FR9301525 COSTE PLANE/CHAMPEROUS – FR9301529 « DORMILLOUSE/LAVERQ - FR9301524 « HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON et FR9301526 « TOUR DES SAGNES/VALLON TERRES PLEINES- ORONAYE ».

CONSIDERANT que le coût prévisionnel lié à cette opération s'élève à **262 329,23 €** pour la période 2026-2028 ;

CONSIDERANT l'appel à projets FEADER – 73.04 – Animation Natura 2000 « Etablissement des plans de gestion des sites NATURA 2000, Animation des plans de gestion, Animation des contrats Natura 2000 » ;
CONSIDERANT que les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet de financements ;

VU l'avis favorable du bureau réuni le 25 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Mme Sarah ZUMTANGWALD, vice-présidente déléguée au pôle Environnement,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération qui, compte-tenu des financements, pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement animation Natura 2000			
Dépenses		**Recettes**	
Prestations de service et frais de sous-traitance	38 675,00 €	FEADER 80 %	209 863,38 €
Dépenses de rémunération	188 340,40 €		
Coûts indirects	28 251,06 €	Région Sud 20 %	52 465,85 €
Frais de déplacement	7 062,77 €		
Total	**262 329,23 €**	**100 %**	**262 329,23 €**

- **AUTORISE** la présidente à solliciter les concours financiers de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER et de la Région Sud à hauteur respectivement de 209 863.38 € et 52 465.85 €.
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la CCVUSP.

Question n°4 – Dépôt de dossier de demande de subvention - Renouvellement et mise en séparatif des réseaux humides du secteur bas du village de la Bréole

Le rapporteur est Sarah ZUMTANGWALD.

Elle explique que la STEP de la Bréole est très sensible aux épisodes pluvieux qui peuvent augmenter de façon très importante le volume d'eau en entrée et donc perturber son fonctionnement. Si des travaux de mise en séparatif de la rue principale, du Collet et du secteur « Mairie » ont été réalisés les précédentes années, la partie basse du village est toujours raccordée à un ancien réseau unitaire. De plus, des constructions sont en projet sur cette zone, nécessitant une solution pérenne pour la création d'un réseau dédié aux eaux usées et la réutilisation du réseau existant en tant que pluvial.

Répondant à une interrogation de Sabine DANERI quant à la conduite à adopter pour les communes dont le pluvial se déverse dans le réseau d'assainissement, Sarah ZUMTANGWALD précise que les communes ayant des projets de travaux sur leurs réseaux d'eau peuvent se rapprocher des services de la CCVUSP pour la partie assainissement.

La Présidente précise la difficulté rencontrée sur Barcelonnette, qui affecte directement la STEP intercommunale. En période de fonte des neiges, les eaux pluviales se déversent dans le réseau d'assainissement. La STEP travaille au-delà de ses capacités et se met en défaut. Veolia se retourne de fait contre la CCVUSP. Il est donc important que Barcelonnette phase des travaux au titre de son schéma directeur de l'eau ; la CCVUSP pourra dès lors établir son PPI pour phaser des travaux de son côté. Elle rappelle l'intérêt communautaire de ce sujet.

Yvan BOUGUYON reconnaît la problématique des canalisations urbaines. Par gravité, l'eau entre dans le réseau de la STEP.

La question n°4 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la compétence Assainissement de la CCVUSP;

CONSIDERANT que la mise en séparatif des réseaux humides du village de la Bréole constitue une action de priorité n°2 au schéma directeur d'assainissement de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon et que la partie basse du village est toujours raccordée à un ancien réseau unitaire (béton, diamètre 400mm) ;

CONSIDERANT le volume d'eau claire parasite important mesuré à la station d'épuration de la Bréole (Lagunage) et perturbant son fonctionnement ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune d'Ubaye Serre-Ponçon de réaliser conjointement avec la CCVUSP des travaux en tranchée commune sur ses réseaux humides (eau potable et eaux pluviales) ;

VU le rapport AVP/PRO du bureau d'études CEREG, maitre d'œuvre sur ce projet, remis le 03 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'étude AVP/PRO, le coût global de l'opération est évalué à 226 879 € HT, dont 122 307 € HT ciblés sur le réseau d'eaux usées à la charge de la CCVUSP, 86 497 € HT ciblés sur les réseaux eau potable et eaux pluviales à la charge de la commune ainsi que 18 075 € HT de travaux communs (préparation, évacuation des déblais);

CONSIDERANT que le coût des travaux communs peut être réparti respectivement à 60% pour la CCVUSP et 40% pour la Commune d'USP en fonction du volume de travaux de chacune des parties

CONSIDERANT le coût global des travaux à la charge de la CCVUSP (dont imprévus de 10%) estimé à **146 467,20 € HT**;

CONSIDERANT que ces travaux peuvent faire l'objet de financements auprès de l'État, de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Eau/Assainissement Ubaye-Serre-Ponçon rendu le 11 décembre 2025 sur ce projet ;

Sur proposition de Mme Sarah ZUMTANGWALD, vice-présidente déléguée au pôle Environnement,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux qui, compte-tenu des financements, pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES – Investissement	**Montant HT**
Travaux réseau EU	133 152,00 €
Aléa et imprévus (10%)	13 315,20 €
TOTAL dépenses	**146 467,20 €**

RECETTES – Investissement	**Montant HT**
Etat (DETR ou autre) – 10%	14 646,72 €
Agence de l'Eau – 30 %	43 940,16 €
Département 04 – 30 %	43 940,16 €
Autofinancement CCVUSP – 30 %	43 940,16 €
TOTAL recettes	**146 467,20 €**

- **AUTORISE** la présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part de l'État, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la constitution des demandes de subventions ;

Question n°5 – Annulation d'un titre de recettes

Le rapporteur est Dominique OKROGLIC.

Elle rappelle le loyer de 200 € mensuels dû pour l'occupation du restaurant de l'aérodrome, qui n'était plus payé en 2018 à la suite des problèmes de santé de M. Degioanni. La concession accordée par la CCVUSP n'avait pas été renouvelée. Après la mise en œuvre d'une procédure par huissier, la somme de 666 € avait été versée par Mme Caldara Degioanni

audit huissier, qui ne l'a pas rétrocédée à la CCVUSP. Il convient donc d'annuler le titre de recettes correspondant. Il est à noter que le dépôt de garantie n'avait pas été restitué.

La question n°5 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT le titre de recettes n°271 du 10/09/2019 d'un montant de 666.00 € émis à l'encontre de Madame CALDARA DEGIOANNI Brigitte, au titre d'un loyer dû à la Communauté de Communes ;
CONSIDERANT que ce règlement a été effectué en totalité directement auprès de l'huissier mandaté du recouvrement de la créance ;
CONSIDERANT qu'il convient dès lors de procéder à l'annulation du titre de recettes correspondant, afin d'éviter l'émission de nouvelles relances ou poursuites par le comptable public à l'encontre de la locataire ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente déléguée au pôle Finances et ressources humaines,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'annuler le titre n°271 du 10/09/2019, émis au titre du loyer dû par Mme CALDARA DEGIOANNI Brigitte, pour un montant de 666.00 €.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».

Question n°6 – Compétence Tourisme

Au regard du contexte actuel (communiqué dans la presse de M. Yvan BOUGUYON souhaitant la reprise de la compétence tourisme par Barcelonnette), cette question est retirée de l'ordre du jour.

Question n°7 – SCoT : Gouvernance / contenu

Le rapporteur est Sabine DANERI.

Héloïse DORANLO propose les modalités de gouvernance du SCoT et de contenu du SCoT. **(Annexe 2 : Schéma de Cohérence Territoriale SCoT - Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon - Réunion préalable)**

Les membres du Bureau approuvent la gouvernance proposée, à savoir :

- Copil composé des membres du Bureau : pour ne pas multiplier les réunions, le Copil se réunira lors des séances du Bureau,
- Comité technique : un appel à candidatures sera lancé auprès des élus communaux intéressés (un binôme technicien/élu est encouragé), des partenaires ainsi qu'une équipe projet d'agents de la CCVUSP seront conviés,
- Des groupes de travail pourront être associés

Le choix d'un SCoT qui vaut Plan Climat n'est pas retenu.

Question n°8 – Rappel : transfert automatique des pouvoirs de police

Le rapporteur est la Présidente.

Il est rappelé qu'en application de la loi et n°2004-809 du 13 août 2004 et de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de police spéciale des maires rattachés aux compétences de la CCVUSP seront transférés à la Présidente automatiquement au plus tard le 30 septembre, sauf opposition de leur part.

Les maires présents se déclarent favorables au transfert automatique de leurs pouvoirs de police spéciale à la présidente de la CCVUSP en matière de :

- Collecte des déchets ménagers,
- Assainissement,
- Aire d'accueil des gens du voyage.

Question n°9 – Conséquences financières de la non-homologation du protocole d'accord après médiation (station du Sauze)

Le rapporteur est la Présidente.

Elle rappelle que la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Marseille a rejeté la demande d'homologation du protocole d'accord après médiation conclu entre la CCVUSP et les consorts Couttolenc et a condamné ceux-ci à restituer les sommes dues à la CCVUSP.

Le pourvoi en cassation, présenté par la suite par les consorts Couttolenc, ne suspendant pas l'exécution de l'arrêt de la CAA, il est demandé l'avis des membres du Bureau quant à la mise en œuvre par la CCVUSP de ladite exécution.

A la majorité des membres présents, Mme Isabelle PIGEARD et M. Yvan BOUGUYON s'étant abstenus, le Bureau se prononce en faveur de l'émission des titres comptables, en application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Le secrétaire de séance,
Mme sarah ZUMTANGWALD

La présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon